

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/01/2015**

L'an deux mil quinze, le dix-neuf Janvier, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland – DO Karine – DESMARIS Didier – ROJON Sandrine – MINASSIAN Guy – MARTINEZ-BAYLE Fabienne – MANCINI Cédric – CURTET Françoise – CHAUDET Pierre – MBODJI Laurence – ALAUX Olivier – PONS Béatrice – BERNARD Alain – LIMANDAS Gilbert – TRUCHOT Evelyne – CHASSIGNOL Valérie - BERARD Mathieu

Absente excusée : MORANDAT Sonia

Absent : OTTAVIOLI Hervé

INTERVENTION DE LA GENDARMERIE pour présentation du programme « Participation à la citoyenneté »

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Didier DESMARIS est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Néanmoins, Evelyne TRUCHOT demande des précisions sur la répartition des tâches qui avaient été confiées à Hervé OTTAVIOLI, suite à sa démission de son poste d'adjoint.

Le Maire explique qu'il a pris en charge la gestion des bâtiments et Didier DESMARIS la partie travaux d'électrification et autres réseaux. Sonia MORANDAT gère les commandes de fournitures d'entretien en collaboration avec Bernard GILLET. Ce dernier a reçu également une compétence du Maire pour la commande de devis pour tout le matériel.

Le Maire demande l'autorisation au conseil de modifier l'ordre du jour pour ajouter le point suivant :

Délibération sur le rapport de la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la communauté de communes Centre Dombes.

Le conseil municipal accepte cette modification.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LES ASSOCIATIONS

Le conseil entend qu'une convention sera établie entre la mairie et chaque association dans le but d'un engagement moral entre les deux parties pour mise à disposition de local ou de bien.

Neuf associations sont concernées par l'utilisation de local ou de bien appartenant à la commune. Une convention particulière, adaptée au cas par cas pour chacune d'elles, sera établie.

Sandrine ROJON présente le modèle de convention qui sera établi entre la commune et l'association Football Club St Paul/Marlieux.

Un rassemblement autour d'un verre de l'amitié sera organisé pour officialiser les signatures des conventions avec toutes les associations.

CESSION DE TERRAIN A LA FAMILLE ROGNARD

Le Maire présente la demande de La SCI SIFRR, représentée par Florian et Rémi ROGNARD concernant une parcelle de terrain attenante à leur propre propriété qu'elle souhaite se voir rétrocéder.

Le Maire précise qu'après diverses recherches et renseignements, cette parcelle avait appartenue auparavant à la famille FLAMIN et que suite à un remaniement cadastral, elle a été rattachée aux biens de la commune à tort.

Après avoir étudié le dossier avec la SCI SIFRR, un notaire et un géomètre et avoir constaté sur place la situation sur le terrain, le Maire propose de céder ce terrain à l'euro symbolique en imputant les frais de notaire et de géomètre au demandeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de donner une suite favorable à la demande de la SCI SIFRR représentée par Florian ROGNARD et Rémi ROGNARD – 361 Route de St Olive - 01330 Villars les Dombes

DECIDE de faire borner la parcelle de terrain attenante à la propriété cadastrée AC 19

DONNE son accord pour que cette cession soit effectuée à l'euro symbolique
PRECISE que les frais découlant de cette transaction (bornage et frais de notaire) seront à la charge de l'acquéreur,

DIAGNOSTIC DE L'ÉGLISE POUR RESTAURATION INTERIEURE

Le Maire fait part de l'état actuel de l'ensemble de l'édifice qui met en évidence diverses dégradations à l'intérieur de l'église (murs, décors peints, électricité, boiseries, plafonds etc...). IL précise qu'il faut ajouter à ce constat la prise en compte de la mise en accessibilité du site qui est obligatoire.

Il propose de faire établir un diagnostic par l'intermédiaire d'un architecte du patrimoine. Celui-ci serait chargé d'établir un diagnostic des travaux à entreprendre.

Le Maire donne un ordre d'idée du montant des travaux à envisager en comparant ceux réalisés dans des églises similaires : entre 300 et 400 000 €.

Mathieu BERARD signale qu'un diagnostic pour divers travaux ainsi que la mise aux normes de l'électricité ont été réalisés par Jean-Pierre TRIPOZ, adjoint du précédent mandat. Il précise qu'un cahier des charges est imposé par les bâtiments de France compte tenu que l'église de St Paul est un monument classé.

Valérie CHASSIGNOL demande quelles subventions la commune peut espérer.

Le Maire répond que les subventions peuvent être estimées entre 50 et 55 % du montant des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de lancer une consultation pour le recrutement d'un maître d'oeuvre architecte du Patrimoine, chargé d'établir à la fois un constat des travaux à entreprendre ainsi qu'une estimation du coût de ceux-ci.

Le Maire informe que Pierre BEJOINT et Pierre BESSON proposent au conseil de faire une présentation du patrimoine de l'église.

AUTORISATION POUR ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour rappel : Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2014 soit 496 150 € (Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Mathieu BERARD demande si les travaux de réhabilitation de l'église nécessitent un engagement avant le budget.

Le Maire estime qu'il a constaté des infiltrations et fuites qui dégradent les murs et peintures intérieures de l'église.

Gilbert LIMANDAS demande pour quelles raisons des dépenses ont été engagées sans consultation du conseil.

Evelyne TRUCHOT signale que ce n'est pas ainsi que fonctionne un conseil municipal, que les décisions ne se prennent pas après engagement.

Le Maire signale qu'en ce qui concerne l'église, les travaux ne sont pas encore engagés et que l'aménagement du tracteur a déjà été évoqué en conseil.

Evelyne TRUCHOT ajoute que cela a été évoqué sous forme d'information et non de délibération.

Karine DO précise qu'il faut user de la possibilité de prendre des décisions modificatives du budget au cours de l'année si nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE D'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Libellé	Montant
21	Réhabilitation toiture et enduit église	9 400 €
21	Aménagement sur tracteur	5 400 €
21	Canalisation fossé chemin moulin	2 800 €
21	Réhabilitation du bâtiment atelier municipal	6 000 €
SOIT		23 600 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2015.

CONVENTION AVEC LA S.P.A

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir la proposition de la convention complète au tarif de 0.32 € par habitant soit 485.12 € compte tenu d'une population de 1516 habitants.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention pour l'année 2015.

DELIBERATION SUR LE RAPPORT DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE DOMBES.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Centre Dombes s'est réunie le 27 novembre 2014.

Elle s'est prononcée sur le montant des charges transférées qui permettent de calculer les Attributions de Compensations versées par la Communauté de Communes aux communes qui la composent.

Comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur le rapport de la CLECT avant que le Conseil Communautaire se prononce sur le montant des Attributions de Compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité :

VALIDE le rapport de la CLECT réunie le 27 novembre 2014.

INFORMATION SUR EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire informe le conseil que la délibération prise en conseil le 17 novembre 2014, concernant l'exonération de la taxe d'aménagement des abris de jardin, a été refusée par le contrôle de légalité de la préfecture.

Le Maire rappelle que le conseil avait décidé d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin de moins de 20 m2.

Les services de la préfecture nous informent que l'on ne peut pas dissocier les abris de jardin d'une surface de 20 m2 et ceux pouvant aller jusqu'à 40 m2, lorsqu'ils sont réalisés dans une zone U, en extension d'une construction existante. L'exonération de la taxe d'aménagement ne peut porter que sur l'ensemble des abris de jardin soumis à déclaration préalable, sans que notre collectivité puisse opérer de distinction au regard de la superficie de ce type de construction.

La délibération du 17 novembre 2014 est donc caduque et le conseil ne peut plus se prononcer pour appliquer une exonération en 2015 compte tenu du délai qui était fixé au 30 novembre.

COMPTE RENDU DU SYNDICAT DES EAUX (Rapport de Alain BERNARD)

Alain BERNARD présente le fonctionnement du syndicat des eaux qui regroupe 13 communes dont Saint Paul de Varax.

Le rôle du syndicat des eaux a un rôle de compétence de production et de distribution d'eau potable. Il valide le programme des travaux, vote le budget, suit l'avancement des travaux, procède aux appels d'offres.

Alain BERNARD précise que le cabinet MERLIN MGE a été choisi pour l'étude des travaux à entreprendre.

le rôle de notre société d'affermage : la SOGEDO gère au quotidien l'ensemble des infrastructures de la distribution de l'eau.

Le conseil prend connaissance :

- Des données principales du service (nombre de résidents, abonnés, volumes etc...)
- des installations du syndicat qui exploite la ressource de Pont d'Ain avec trois forages ainsi qu'un forage situé également sur la commune de Tossiat.
- Des deux réservoirs principaux de Druillat (1000 m2) et Tossiat (2000 m2)
- Des travaux sur installations

Des travaux ont été entrepris sur la commune en 2014 :

A Bataillard : un renforcement et remplacement de conduite en fonte sur 1 km500 pour une somme de 119 530 €

A Bleney : L'élimination de fuites et remplacement d'une conduite sur 1 km pour 3 branchements pour la somme de 103 483 €.

Gare de St Paul : installation d'une borne de service côté RN83

Alain BERNARD fait part de la prévision des gros travaux d'investissement en 2015 notamment sur le château d'eau de Druillat ainsi que sur la zone de Certines.

Des précisions sont données sur la facture d'eau (SOGEDO) qui comprend plusieurs parties (production d'eau propre et buvable et assainissement des eaux usées). Il précise que le syndicat projette sur les 5 prochaines années, d'appliquer sur le coût de l'eau propre des augmentations maîtrisées de 1 % maximum.

Alain BERNARD termine son exposé en informant que le syndicat fait partie d'un groupement : le Pole Technique Intersyndical de l'Eau qui regroupe 11 syndicats des eaux.

Toutes les informations peuvent se retrouver sur le site du PTIE : www.ptie-eau.fr-les-syndicats-sie-ain-veyle-revermont (Pôle Technique Intersyndical de l'eau) sur lequel on retrouve également les informations du syndicat Ain Veyle Revermont. De nombreuses informations sont disponibles sur le site du syndicat :

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS

VOIRIES

Didier DESMARIS fait part qu'il a commencé à établir un relevé des habitations en collaboration avec la Poste.

COMMUNICATION

Sandrine ROJON informe que la trame du prochain bulletin municipal est validée et qu'une dizaine d'entreprises et artisans ont retourné leurs bons pour des encarts publicitaires.

Guy MINASSIAN fait part que 150 questionnaires « Enquête auprès des besoins des Varaxois » ont été retournés en mairie. Ils sont en cours de classement pour rapport et synthèse.

FINANCES

Guy MINASSIAN informe que les dates de préparation du budget ont été planifiées :

- Commission finances le 10/02
- Débat d'orientation budgétaire le 23/02
- Vote du budget le 28/03

Guy MINASSIAN informe que la commission Finances ne sera pas élargie à d'autres conseillers suite à la demande de Gilbert LIMANDAS au précédent conseil.

Gilbert LIMANDAS ne comprend pas qu'on lui refuse le droit d'intégrer la commission finances alors qu'en début de mandat, il lui avait été informé que cela serait possible. Il ajoute qu'il avait demandé cela en mairie il y a quelques semaines et qu'on lui avait répondu positivement.

Guy MINASSIAN donne des explications sur le refus d'intégrer de nouveaux conseillers dans cette commission.

Il précise qu'il lui semble judicieux de conserver un petit groupe de travail qui de plus est composé de personnes compétentes comme Karine DO, qui a de l'expérience en finances publiques. Il ajoute que le perceuteur assiste à cette réunion pour guider en encadrer les élus pour l'élaboration du budget.

INFORMATIONS DU MAIRE

CIMETIERE

Le Maire informe que la commune rencontre quelques difficultés avec le propriétaire du terrain attenant au cimetière. Il rappelle la nécessité de l'extension du cimetière et par conséquent de l'acquisition de cette parcelle.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Le conseil entend que la commune a engagé des démarches pour mettre en place une mutualisation des services avec la commune de Marlieux.

La loi de réforme des collectivités territoriales impose aux intercommunalités d'élaborer un schéma de mutualisation des services au plus tard en mars 2015. A cet effet, la communauté de communes a mis en place un groupe de travail qui étudie diverses pistes de mutualisation.

SOGEDO

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Sogedo en réponse à un article paru dans la presse « Voix de l'Ain ».

Le Maire demande à Mathieu BERARD de s'expliquer sur ses propos tenus dans la presse accusant la Sogedo de ne pas avoir appliqué une délibération en 2005 (augmentation du prix de l'eau).

Mathieu BERARD s'explique en disant que c'est d'abord une interprétation du journaliste et que ses propos font suite à l'accusation du Maire qui remet lui-même en cause dans la presse, la non prise en compte de la situation de l'assainissement par l'ancien mandat.

CHEMIN DE VARAX

Le Maire rappelle que le propriétaire du moulin de Varax subit une partie du passage d'un chemin pédestre communal sur sa propriété. Il est proposé d'établir une convention entre les deux parties pour régler cela dans l'attente de dévier le parcours.

MISSION MAITRISE ŒUVRE ASSAINISSEMENT

Le Maire fait part des devis présentés par trois cabinets d'étude pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Les cabinets Réalités Environnement, Monnet-Michel et Merlin ont transmis des propositions.

Le Maire informe le conseil du montant des trois devis :

18 360 € H.T pour Réalités Environnement

20 400 € H.T pour Bonnet Michel Associés

22 100 € H.T pour groupe Merlin

Le Maire propose de retenir le cabinet Réalités Environnement compte tenu des études déjà réalisées sur notre commune par ce cabinet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir le cabinet Réalités Environnement de Trévoux pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 18 360 € H.T concernant la réhabilitation des réseaux d'assainissement

AUTORISE le Maire à signer ce contrat d'engagement

DECIDE de prévoir l'inscription des crédits au budget annexe assainissement 2015

Gilbert LIMANDAS dit qu'il aurait été judicieux d'avoir la présentation de ces devis autrement que verbalement. Evelyne TRUCHOT dit que ce type de décision aurait dû faire l'objet d'un débat.

Le Maire répond que les commissions travaillent en amont et que le conseil n'est pas là pour débattre mais pour délibérer.

TABLEAUX DU MUSEE

Le Maire informe qu'il a recensé avec l'association Louis Jourdan 17 tableaux à restaurer pour un montant H.T d'environ 5 000 €.

DIVERS

Le 30/01 : vœux de la communauté de communes à 18 H à St André de Corcy

Le 03/02 : Rappel de la réunion sur la réflexion des projets « Urbanisme »

Le 20/03 : inauguration de l'entreprise le Veau l'ailler en zone artisanale

QUESTIONS DIVERSES

-Valérie CHASSIGNOL signale qu'un article « billes de clown » sur le site internet de la commune a été supprimé.

-Mathieu BERARD informe qu'il est dans l'obligation de démissionner du bureau du SCOT de la Dombes compte tenu qu'il n'est plus représentant titulaire de la commune. Il dit au Maire qu'il aurait pu avoir le tact de l'informer au moins verbalement de son choix de l'évincer de son statut de titulaire.

Le Maire explique qu'ils étaient avec Mathieu BERARD, titulaires représentant de la commune au SCOT et que depuis la fin d'année, Ce syndicat a modifié ses statuts et sa représentativité au niveau des communes en impose un seul titulaire et un suppléant par collectivité. Il signale qu'en tant que Maire, il était opportun qu'il reste le titulaire.

-Karine DO souhaite répondre à Gilbert LIMANDAS et Evelyne TRUCHOT en leur disant qu'elle les rejoint dans le fait qu'un conseil municipal, selon elle est un lieu de débat et d'échanges et que sans changement elle ne restera pas 6 ans.